

RAVIR / Atelier sur l'art et la culture dans la communauté et l'environnement

Journée du 23 mars 2011
Au P'tit Bonheur de Saint-Camille

Développement durable et Agenda 21 de la culture

par Jocelyne Jacques¹

Introduction

Monsieur le maire de Saint-Camille

Madame la présidente de Ravir

Acteurs du milieu culturel

Complices et partenaires du développement rural,

C'est avec plaisir que j'ai répondu à cette invitation de RAVIR de prendre la parole dans le cadre de ce premier atelier sur l'art et la culture pour le développement durable des communautés rurales.

Je ne suis pas une spécialiste du développement durable, mais tout comme vous, je suis interpellée par ce concept qui se veut une réponse aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Et... je ne suis pas surprise que cette réflexion s'amorce au sein d'une communauté ayant des initiatives visionnaires et un lieu de développement culturel dynamique. Effectivement, dès la constitution du P'tit Bonheur, celui-ci a fait le pari du développement culturel en milieu rural. Les promoteurs ont défendu une orientation générale dictée par la conviction que l'activité culturelle est

¹ Directrice de l'Estrie du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

essentielle à la survie d'une communauté au même titre que le développement agroalimentaire, social et économique... et je fais ici référence à un texte déposé au Ministère en 1991. Nous sommes donc dans un cadre inspirant pour une rencontre comme celle d'aujourd'hui!

Quelques mots sur la stratégie gouvernementale du développement durable et l'Agenda 21 de la culture.

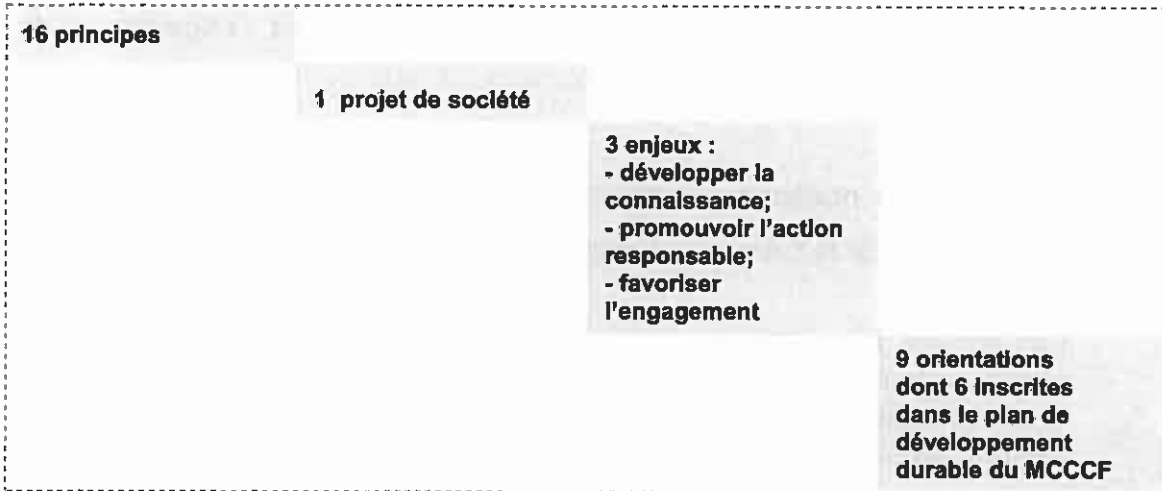
1. Le développement durable

La stratégie gouvernementale du développement durable est un cadre en vue de faire face aux enjeux démographiques, aux besoins grandissants en santé et en éducation, aux impératifs de développement régional, à la nécessité de protéger notre environnement et notre patrimoine naturel et culturel. Le Québec a choisi de s'inscrire dans le courant du développement durable par l'adoption de la Loi sur le développement durable en avril 2006². Vous trouverez le texte de la loi et la stratégie gouvernementale sur le site du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

En résumé, la Loi sur le développement durable, c'est : 16 principes donnant lieu à un projet de société d'où émanent trois enjeux (développer la connaissance, promouvoir l'action responsable et favoriser l'engagement) qui se déclinent en neuf orientations dont six sont inscrites dans le plan de développement durable du MCCC.

² Extraits de la Loi sur le développement durable, L.R.Q., c. D-8.1.1.

Loi sur le développement durable



2. Le Plan d'action de développement durable du MCCCCF

En introduction au Plan d'action de développement durable du MCCCCF 2009-2013, voici une citation de Jon Hawkes³ :

Notre culture témoigne du sens que nous donnons à notre vie. Elle repose sur nos valeurs communes et nos façons de concilier nos différences. Elle a trait à ce qui compte pour les gens et les communautés : les relations, les souvenirs, les expériences, l'identité, le passé, les rêves et les aspirations dans toute leur diversité. Et, par-dessus tout, notre culture donne voix à notre vision de l'avenir, c'est-à-dire à ce que nous souhaitons léguer aux générations futures.

Deux éléments principaux ont guidé la préparation du plan d'action du MCCCCF:

- 1° la protection du patrimoine culturel reconnue dans la Loi sur le développement durable comme l'un des 16 principes qui doivent être pris en compte dans toute démarche de développement durable et
- 2° la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles qui engage les États signataires à intégrer la culture dans le développement durable⁴.

³ *Understanding Culture*, 2003.

⁴ Conférence générale de l'Unesco 2005.

Le contenu général du Plan d'action de développement durable 2009-2013 comporte 15 actions, dont une action phare transversale : l'Agenda 21 de la culture.

En décembre 2010 madame Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, précise :

Les artistes, les créateurs et les autres professionnels de la culture sont au cœur de la culture québécoise [...] C'est par leur travail que la personnalité du Québec s'exprime, se distingue, est reconnue partout dans le monde.

L'enjeu est [...] de prendre conscience que sa culture est aussi un atout majeur du Québec pour assurer son développement et ce, dans toutes ses dimensions, identitaire, économique, sociale, territoriale, écologique, internationale ou autre.

3. L'Agenda 21 de la culture

Son origine ?

Ce terme fait référence à un plan d'action pour le 21^e siècle adopté en 1992, lors du Sommet de la terre à Rio de Janeiro.

Depuis, deux Agendas 21 basés spécifiquement sur la culture ont été adoptés dans le monde. Le premier en 2004 dans le cadre du Forum universel des cultures de Barcelone à l'initiative de Cités et gouvernements locaux unis. L'autre en 2007 par l'Union européenne qui regroupe 27 États membres.

- **Agenda 21 de la culture** ... pour amorcer un virage de l'action culturelle adaptée aux réalités contemporaines.
- **Agenda 21 de la culture** ... pour promouvoir une vision du développement culturel qui s'inspire de trois concepts clés du développement durable : équilibre, long terme et responsabilisation.
- **Agenda 21 de la culture** ... pour mettre en évidence le rôle global de la culture dans le développement social québécois : culture comme levier économique, culture comme facteur de cohésion sociale et culture comme qualité de vie :

Culture, levier économique : renforcer les liens entre culture, créativité et technologie... des exemples : les emplois du secteur de l'animation 3D; le rayonnement des événements attractifs (Symposium des arts de Danville).

Culture, dimension sociale : approfondir le rapport entre culture et éducation, santé et dialogue interculturel... des exemples : la présence des artistes à l'école favorisant la formation culturelle des élèves (atelier artistes à l'école / Denis Clément, Lisette Anfousse); la contribution au bien-être individuel et déterminant de la santé (projet CSSS et RAVIR); les collaborations où l'art permet le dialogue interculturel et la promotion de la diversité culturelle (festival Masqu'alors ou l'entreprise Moperc, spécialisée dans la confection de tambours, qui allie le savoir-faire du Québec et la sonorité cubaine); le maillage ou le pont entre les organismes communautaires et les artistes ou travailleurs culturels (projet de Moisson Estrie, Cultures du cœur).

Culture, qualité de vie : sur le plan environnemental, reconnaître que notre qualité de vie dépend autant d'un rapport harmonieux avec la nature qu'avec l'environnement construit par l'homme... des exemples : revitalisation des communautés (le P'tit bonheur); services de proximité (bibliothèques); loisir culturel et formation des jeunes (Camp musical d'Asbestos); schéma d'aménagement (protection des paysages ou encore protection de la réserve du ciel étoilé); mise en valeur du patrimoine (reconversion des lieux de culte en lieux culturels ou d'un presbytère en résidence pour aînés (La Corvée de Saint-Camille, coopérative de solidarité en soins et services); tourisme culturel (Chemin des Cantons).

Comment ?

En voici les étapes :

Étapes	Échéancier	Activités
<i>Dialogues</i>	novembre 2010 à avril 2011	Réalisation d'activités par les membres du comité de liaison auprès de différents groupes cibles conduisant à l'élaboration de propositions préliminaires pour l'Agenda 21 de la culture.
<i>Forum national</i>	printemps 2011	Tenue du forum national L'avenir de la culture au Québec : un engagement de tous les secteurs de la société, aboutissant à la formulation de propositions pour l'Agenda 21 de la culture.
<i>Formulation</i>	été 2011	Rédaction de l'Agenda 21 de la culture par le Ministère en concertation avec le comité de liaison.
<i>Proposition</i>	automne 2011	Proposition pour adoption de l'Agenda 21 de la culture à l'occasion des activités soulignant le 50e anniversaire du Ministère.
<i>Mise en œuvre</i>	2011 – 2012	Charte d'engagement, ententes de partenariat, plans d'action intersectoriels et autres.

Les résultats attendus

- Renouveler notre compréhension du rôle de la culture
- Créer de nouveaux liens entre différents secteurs de la société
- Reconnaître la culture comme une dimension essentielle du développement de notre société

Conclusion

Je suis convaincue que vous avez de nombreux exemples à partager concernant des projets d'intégration de l'art et de la culture dans le développement durable. Un temps sera donc réservé pour des échanges de type Café culture de l'Agenda 21 dans la première partie des ateliers organisés par Ravir.

La particularité de cette journée qui souhaite valoriser les actions du développement durable des communautés rurales est une initiative qui s'inscrit parfaitement dans la prise en charge citoyenne du devenir de son milieu de vie.

Finalement, je conclus en deux mots clés : **IMPLICATION** et **PARTAGE** !

Je vous souhaite donc de bons échanges au cours de cette journée!

